



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 16581

Texte de la question

M. Jean-Claude Fruteau attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de l'écologie sur le projet de construction d'une nouvelle centrale électrique à La Réunion. En effet, Électricité de France (EDF) a annoncé, il y a quelques mois, le lancement de son projet de construction d'une nouvelle centrale électrique au Port-Est en remplacement de celle du Port-Ouest qui sera obsolète en 2010. Or, force est de constater que le combustible choisi pour le fonctionnement de cette nouvelle centrale ne correspond en rien aux engagements affichés par le Grenelle de l'environnement et par le futur projet gouvernemental « La Réunion 2030 : l'énergie verte », puisque celle-ci fonctionnera au fuel. La création de cette centrale « tout pétrole » aura également des conséquences sur la part des énergies renouvelables dans le total de la production. En effet, actuellement, la proportion de ces énergies à La Réunion est de 36 % alors qu'avec cette nouvelle centrale celle-ci pourrait baisser fortement et se situer à 29 %. Il estime que l'effort engagé pour la promotion des énergies renouvelables sera fortement pénalisé si ce projet arrive à son terme sachant que d'autres solutions pour contribuer à l'autonomie énergétique de La Réunion pourraient être mises en oeuvre. Aussi, il souhaite connaître la position du Gouvernement à propos de ce projet de centrale électrique au fuel à l'heure où le prix du pétrole est élevé. Il désire également connaître le plan d'action gouvernemental pour favoriser la production énergétique par le biais des énergies renouvelables à La Réunion.

Texte de la réponse

Le projet de nouvelle centrale électrique à Port-Est doit permettre de remplacer les installations vieillissantes de l'actuelle centrale diesel du Port dont les moteurs ont été mis en service entre 1971 et 1988 et sont aujourd'hui en fin de vie. Le remplacement de ces moteurs permettra également de réduire les émissions de polluants atmosphériques et de répondre à la hausse de la consommation d'électricité à la Réunion. Ce besoin de renouvellement et de renforcement du parc de production a été identifié par la programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité (PPI), publiée en 2006, comme nécessaire à la sécurité d'approvisionnement de l'île de la Réunion. Cette PPI laisse toute sa place aux mesures de maîtrise de la demande en électricité et au développement des énergies renouvelables. En effet, pour la Réunion, la PPI prend notamment en compte le projet de renforcement de l'installation hydroélectrique de Rivière de l'Est. Pour autant, le dernier bilan prévisionnel d'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité, publié en juillet 2007, met en évidence la nécessité de renouveler les moyens de production thermique même dans le cas d'un scénario haut de développement des énergies renouvelables comptant, en 2020, sur le développement de 150 MW de capacité photovoltaïque, 60 MW éolien, 16 MW de petite hydroélectricité et le déploiement à grande échelle de chauffe-eau solaires. C'est dans ce cadre et en application de la seule loi « électrique » n° 2000-108 qu'EDF a été autorisée, par arrêté ministériel du 10 juillet 2007, à exploiter une nouvelle installation de production d'électricité au Port. Cette autorisation ne dispense pas des procédures requises par d'autres législations, et en particulier la législation des installations classées pour la protection de l'environnement. Ainsi, ce projet de nouvelle centrale devra faire l'objet d'une étude d'impact qui permettra d'évaluer les impacts en terme de pollution et les risques sanitaires associés. Enfin, le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du

développement durable et de l'aménagement du territoire et le secrétaire d'État chargé de l'outre-mer ont déjà confié à M. Pierre-Alain Roche, ingénieur général des ponts et chaussées, la mission d'établir, d'ici à l'été 2008, un programme ambitieux de développement des énergies renouvelables sur l'île de la Réunion à l'horizon 2030, intitulé « programme Réunion 2030 ».

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Fruteau](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16581

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Écologie

Ministère attributaire : Écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 février 2008, page 1091

Réponse publiée le : 29 avril 2008, page 3658